

N/REF : 12/05/2025 10H29 C:000053 I:02684
V/REF : AC/C19081
V/Email reçu le Lundi 12/05/2025 a 10H29

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. THE
IMMEUBLE : TERRAS.D'HELIOS -THE
1/7, RUE DES GLENAN
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 19 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : 7 RUE DES GLENAN - MME GARCIA ALFOSINA 07 58 17 65 35
LOGEMENT N° 107510, PORTE N°17, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : FUIITE SUR RADIATEUR DU SEJOUR EN CONTINU
MISE EN SECURITE ET REMPLACEMENT SI NECESSAIRE
Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 12/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : ECROU DEVISSER AU DEPART DU RADIATEUR
RESSERAGE ECROU LIBRE DEPART RADIATEUR
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 12/05/25 a 12H38 Mme A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL153-Sup.fuite s/rad./rempl.pres.étoup	1	50,00	50,00
TOTAL H.T.				50,00
T.V.A. a 10,00%				5,00
TOTAL T.T.C.En EURO				55,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.